MORNE A L'EAU, le 27/06/2025

VILLE DE MORNE A L'EAU
Hotel de Ville Place Gerty Archimède
97111 MORNE A L'EAU

Contact : Frédéric TOUPET
Directeur du centre technique opérationnel
Courriel : frederic.toupet@mornealeau.fr
Tél. : 06.90.91.74.25

Objet : Lettre de consultation

Consultation : Etude hydraulique au Groupe scolaire de Chazeau – Commune de Morne-à-l'Eau
2025-LC-DCTO-001

Madame Monsieur,

Le groupe scolaire Ludger Marie de Chazeau, situé sur le territoire de la commune de Morne-à-l'Eau, est régulièrement exposé à des épisodes d'inondation, mettant en danger la sécurité des usagers et compromettant la pérennité des infrastructures.

Dans ce contexte, la Ville de Morne-à-l'Eau souhaite engager une étude hydraulique approfondie visant à :

- Réaliser un diagnostic des problématiques d'écoulement, incluant des enquêtes et une recherche bibliographique sur les épisodes d'inondations passés ;
- Recenser et identifier les ouvrages existants de gestion des eaux pluviales ;
- Caractériser la situation hydraulique du site et identifier les causes des inondations ;
- Vérifier le dimensionnement des ouvrages hydrauliques présents dans le périmètre étudié ;
- Proposer des solutions techniques pertinentes pour assurer l'évacuation des eaux dans des conditions de sécurité optimales ;
- Définir des dispositifs adaptés de prévention ou de réduction des risques ;
- Mener une enquête de terrain et des entretiens avec les services municipaux et usagers du groupe scolaire
- Évaluer le coût prévisionnel des travaux à engager (niveau Avant-Projet Sommaire – APS) ;
- Formuler toutes les préconisations utiles à la prise de décision des élus avec croquis et synthèse à l'appui, facilitant la bonne compréhension des préconisations.

Phasage

La mission s'articulera autour des étapes suivantes :

- Phase 1 – État des lieux et diagnostic
- Phase 2 – Analyse hydraulique
- Phase 3 – Scénarios et propositions d'aménagements et de travaux
- Phase 4 – Concertation et restitution de l'étude

Contenu attendu de votre proposition

Votre offre devra comporter à minima les éléments suivants :

- Le détail des prestations proposées,
- Les délais de réalisation de l'étude (hors temps de validation par la maîtrise d'ouvrage), calculés à partir de la remise du relevé topographique du site ;

- Un planning identifiant les étapes de l'étude (hors phase de validation)
- La composition de l'équipe projet, accompagnée des CV des intervenants, précisant leurs compétences et fonctions respectives ;
- Des références récentes de moins de 3 ans concernant des études similaires ;
- Une note méthodologique détaillant l'approche technique et organisationnelle ;
- Le nombre de jours estimés pour chaque phase de l'étude.

Votre offre de prix comprendra à minima :

- Les visites de terrain, jugés utiles par le candidat
- La participation à un Comité Technique (COTECH)
- Les réunions intermédiaires laissées à l'appréciation du candidat
- Une réunion de restitution en présence des élus, accompagnée d'un support de type diaporama

Livrables

Un exemple sous support numérisé et 2 exemplaires papier seront remis à l'issue de la mission.

Critères de jugement et d'analyse des offres

- Prix : 50%
- Mémoire technique : 40%
- Délai : 10%

Modalités de paiement

- À l'issue de la phase 2, le prestataire pourra émettre une première facture.
- À l'issue de la phase 4, une facture finale pourra être émise, après prise en compte des observations formulées lors de la restitution complète de l'étude et de la remise des livrables définitifs.

Pièces justificatives

Le candidat retenu devra remettre sous 48 heures, les éléments suivants :
- Kbis ou extrait d'immatriculation (datant de moins de 3 mois) ;
- Pièce d'identité du représentant légal (copie recto verso) ;
- Pouvoir du signataire si ce n'est pas le représentant légal ;
- Attestations fiscales et sociales datant de moins de 6 mois ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Déclaration sur honneur précisant ne pas avoir fait l'objet de condamnations (articles L.2141-1 à L.2141-5 du Code de la commande publique) ;
- R.I.B

Pénalités contractuelles

Des pénalités forfaitaires seront appliquées en cas de manquement aux obligations contractuelles suivantes:
Retard dans l'exécution :

Une pénalité de 80 € par jour calendaire de retard sera appliquée en cas de dépassement des délais annoncés initialement par le candidat.

Absence à une réunion obligatoire :
Une pénalité de 80 € par jour calendaire sera appliquée pour chaque absence non justifiée à une réunion prévue dans le cadre de la mission (COTECH, réunion intermédiaire ou de restitution).

Non-restitution des livrables

Une pénalité de 80 € par jour calendaire sera appliquée en cas de non-remise des livrables attendus, à la date prévue.

Nota : Ces pénalités sont cumulables entre elles.

Si vous portez un intérêt à cette consultation, nous vous invitons à transmettre votre offre de prix détaillée au plus tard le **mercredi 16 juillet 2025 à 12h00**, à l'adresse suivante : https://www.marches-securises.fr

Dans l'attente de votre proposition, veuillez recevoir nos sincères et respectueuses salutations.

Pièces jointes :
- Plan de localisation du groupe scolaire de Chazeau
- Plan parcellaire
- Extrait du PPRN
- Photos illustrant les inondations de 2024

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire, Jean BARDAIL